

MAIRIE D'OBERHERGHEIM

68127

PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL du 18 JUILLET 2024

Sous la présidence de Corinne SICK, Maire

En fonction : 12

Présents : Sabine TRAWALTER, Jeannot LINDNER, Stéphanie KARRER, Philippe LAPP, Adjoint, Bernard MACHER, Agnès LICHTLÉ, Annick BAUER, Brice BUTZERIN, Marc SAUR, Line HAEGY.

Excusés :

Stéphanie MEY (procuration à Corinne SICK)

Madame le Maire, Corinne SICK, ouvre la séance à 21h et souhaite la bienvenue aux membres du Conseil Municipal.

ORDRE DU JOUR

1. Approbation procès-verbal du 24 juin 2024
2. Utilisation par le Maire des délégations de compétence
3. Convention de mise à disposition de moyens opérationnels – Sapeurs - Pompiers
4. Convention d'attribution de la subvention harmonie municipale
5. Rapports d'activités
 - a. CCCHR
 - b. SIEPI
 - c. Brigades vertes
6. Divers

Mme le Maire propose l'ajout des points suivants à l'ordre du jour :

- Contrat d'entretien de l'éclairage public
- Subvention à la société de quilles Avenir Oberhergheim

Validité à l'unanimité.

Désignation d'un secrétaire de séance :

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, désigne :

Madame Sabine TRAWALTER, en qualité de secrétaire de séance,
Madame Maryline STANGER en qualité de secrétaire auxiliaire.

POINT 1 : APPROBATION DU PROCES VERBAL DU 24 JUILLET 2024

Ce procès-verbal est approuvé à l'unanimité.

POINT 2 : UTILISATION PAR LE MAIRE DES DELEGATIONS DE COMPETENCE

Mme le Maire a utilisé la délégation de compétence qui lui a été confiée en séance du 25 mai 2020, conformément à l'article 2122-22 du code général des collectivités territoriales.

Déclarations d'intention d'aliéner :

La commune n'a pas fait valoir son droit de préemption pour les biens cadastrés suivants :

- 2024-13 : Vente section 4 – Parcelle 255/45 – 3 rue des Vergers
- 2024-14 : Vente section 4 – Parcelle 64/46 – 9 rue Martin Drolling
- 2024-15 : Vente section 20 – Parcelle 64 – Mittlerer Hart Rustenharter

Travaux

- Green concept – arrosage terrains de foot	48 098.58 €
- Schaechtelin – tête réciproicateur	458.50 €
- Axal – déménagement mairie	3 495.60 €
- Axal – déménagement armoire forte et armoire à plans	782.13 €
- Verver Export – bulbes	1 452 €

POINT 3 CONVENTION DE MISE A DISPOSITION DE MOYENS OPERATIONNELS

Mme le Maire expose :

Les effectifs des pompiers disponibles aux heures de bureau ne sont pas toujours suffisants. Aussi, le Corps communal d'Oberhergheim et le SIVU Niederentzen-Oberentzen se sont rapprochés pour proposer aux sapeurs-pompiers actifs qui le souhaitent d'effectuer un double engagement. Ainsi, 12 pompiers du SIVU sont prêts à intervenir sur Oberhergheim et 10 pompiers d'Oberhergheim sur le SIVU.

Mme le Maire donne lecture de la convention qui a pour objet de définir les modalités de mise à disposition des véhicules, équipements d'alerte et équipement de protection individuels (EPI) au profit des sapeurs-pompiers engagés au corps local, pour des missions de secours au bénéfice du SIVU et de façon réciproque au bénéfice de la commune d'Oberhergheim.

Le Conseil Municipal, après délibération, à l'unanimité,

- Charge Mme le Maire de signer la convention et tout document y relatif.

POINT 4 CONVENTION AVEC L'HARMONIE MUNICIPALE

Le Conseil municipal a décidé lors de sa séance du 19 février 2024 l'attribution d'une subvention globale de fonctionnement s'élevant à 11 882 €.

Mme le Maire présente le projet de convention de partenariat entre la Commune et l'Harmonie Municipale destiné à soutenir les actions suivantes :

- L'organisation et le fonctionnement de l'école de musique durant l'année scolaire 2023/2024,
- La direction de l'orchestre d'harmonie et l'animation musicale.

Le Conseil Municipal, après délibération, à l'unanimité,

- Charge Mme le Maire de signer la convention.

POINT 5 RAPPORTS D'ACTIVITES 2023 DES ORGANISMES DE REGROUPEMENT

Le Conseil Municipal prend acte de la communication des rapports des organismes de regroupement suivants :

- CCCHR : Rapport d'activités et rapport sur le prix et la qualité du service public d'élimination des déchets détaillés par Monsieur Philippe LAPP, délégué à la CCCHR.
- Syndicat Intercommunal des Eaux de la Plaine de l'III : Rapport annuel d'activités concernant le service public de l'eau et de l'assainissement, commenté par Monsieur Brice BUTZERIN, délégué au SIEPI.
- Brigades Vertes : rapport d'activités, commenté par Madame Stéphanie KARRER, déléguée au Syndicat Mixte des Gardes-Champêtres Intercommunaux. Elle précise que le nouveau président est Maxime BELTZUNG, Conseiller d'Alsace et Maire de Masevaux-Niederbruck.

Madame le Maire remercie les collègues qui ont présenté ces rapports.

POINT 6 ÉCLAIRAGE PUBLIC : CONTRAT D'ENTRETIEN

Monsieur Brice BUTZERIN expose :

L'entreprise VIALIS nous propose diverses formules de contrats d'entretien de l'éclairage public.

Sur avis des commissions réunies de ce jour, je vous propose de retenir la formule « SERENITE » comprenant les prestations suivantes :

- une intervention tous les mois, sur les luminaires et armoires
- le contrôle obligatoire des valeurs de terre
- la mise à disposition d'une astreinte 24/24
- la gestion informatisée (cartographie, base de données, gestion des garanties fabricants)

Sur la base de 297 unités, pour un coût de 16 € HT / foyer le contrat s'élève à 4 752 € HT, soit 5 702.40 € TTC, annuellement.

Le conseil municipal, à l'unanimité

- **Approuve** la proposition du contrat susdit
- **Dit** que les crédits seront inscrits à l'article 611 du BP.

POINT 7 SUBVENTION A LA SOCIETE DE QUILLES AVENIR OBERHERGHEIM

Par délibération du 24 juin dernier nous avons étudié la demande de subvention de la Société de Quilles Avenir pour le renouvellement de 30 maillots pour un montant de 910.20 € TTC.

Dans l'intervalle, un nouveau devis a été fourni. Celui-ci. intègre la demande de la commune de faire figurer sur le maillot le flocage « Commune d'Oberhergheim » et concerne 40 exemplaires pour un montant HT de 1357.40 € soit 1628.88 € TTC .

Après délibération, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

- Demande que l'inscription « Commune d'Oberhergheim » figure sur le maillot ;
- Décide d'annuler la décision de versement de la subvention allouée lors de la séance du Conseil municipal du 24/06/2024
- Décide de verser une subvention d'un montant maximal de 1 628.88 €, dans la limite du montant dépensé par l'association.

POINT 8 DIVERS

Journée citoyenne – validation des ateliers à proposer.

Les nouvelles bennes à verres ont été livrées ; celle de la mairie est déplacée au parking rue de l'III à proximité du pont inférieur. Les bennes à biodéchets de la place de la mairie ont été déplacées devant l'ancien hôpital, à l'intersection des rue Principale et de l'Hôpital.

Définition des emplacements des bancs et arceaux à vélos.

Bâtiment de l'ancien hôpital : Dans le cadre d'une procédure judiciaire, Pôle Habitat, propriétaire du bâtiment, doit dans un premier temps diligenter un diagnostic du colombage.

Anneau du Rhin : retour sur la réunion préfectorale du 11 juillet dont l'objectif est d'évoquer sur l'année écoulée les nuisances sonores du circuit.

Mme le Maire Corinne SICK, clôt la séance à 22h15